



## Ne veut pas que je porte son nom de famille

Par **séverine01**, le **24/12/2008** à **11:10**

Le beau père de mon futur mari ne veut pas que je prenne son nom de famille (je suis entres mauvais terme avec ce beau pere) . Est ce qu'il a le pouvoir juridique de s'opposer à cela ?

Par **Tisuisse**, le **24/12/2008** à **11:51**

Bonjour,

Un bonjour fait toujours plaisir en arrivant, n'est-ce pas ? Vous n'avez pas appris ça de vos parents ? si ! alors !

Si vous passez devant le maire pour vous marier, votre beau-père n'a aucun droit de vous empêcher de porter le nom de votre mari. C'est un usage qui remonte au Moyen-Age. Il est du devoir de votre (futur) mari de rappeler à son père les bons usages et que vos enfants seront aussi ses petits enfants et qu'ils porteront son nom. Sachez surtout qu'en épousant l'homme que vous aimez, vous épousez aussi sa famille et, là, les emm....des peuvent commencer.